



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel administratif et technique

Question écrite n° 52981

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les carences en personnels administratifs, techniques et scientifiques constatées au sein de la police nationale et attestées par l'affectation de policiers des services actifs à des tâches de gestion et d'intendance. Cette situation préjudiciable prive d'effectifs indispensables la police de proximité dont la mise en oeuvre suscite bien des espoirs et induit des dépenses supplémentaires inutiles dans la mesure où les rémunérations des policiers des services actifs sont bien supérieures à celles des personnels administratifs. Il lui demande en conséquence s'il est envisagé de recruter un nombre suffisant de personnels administratifs, techniques et scientifiques permettant le redéploiement sur le terrain, au service des citoyens, des personnels actifs de police.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations fixées lors du colloque de Villepinte, le conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 a préconisé de renforcer la présence effective des fonctionnaires actifs de la police nationale, afin de garantir les conditions d'une sécurité optimale pour l'ensemble des citoyens. La mise en oeuvre de la police de proximité, qui a pour objet de moderniser la doctrine d'emploi et les modes d'action de la police nationale, vise à créer les conditions d'une véritable tranquillité publique. Sa généralisation sera conduite en 3 phases de juin 2000 à juin 2002. Cette priorité a été réaffirmée et précisée par le conseil de sécurité intérieure du 9 décembre 1999, qui, relevant que 1 200 fonctionnaires actifs de la police nationale ont déjà été affectés dans les circonscriptions les plus difficiles des 26 départements où la délinquance est la plus forte, a décidé d'amplifier et d'intensifier l'engagement du Gouvernement en ce sens. Cet objectif peut être atteint selon plusieurs modalités. Un premier type d'action consiste, comme le rappelle l'honorable parlementaire, à opérer une nouvelle répartition des tâches de manière à réaffecter sur des fonctions opérationnelles des fonctionnaires actifs de la police nationale exerçant des missions de nature administrative relative à la sécurité, les lois de finances successives ont permis de créer 1 336 postes budgétaires dont 1 274 de caractère administratif et scientifique. Ce renforcement des effectifs a permis le redéploiement des fonctionnaires des corps actifs de la police employés à des tâches administratives sur des missions opérationnelles. Il convient également de rappeler qu'après le recrutement exceptionnel de 1 000 gardiens de la paix en surnombre cette année et la création de 100 postes de personnels techniques et scientifiques, ce sont encore 800 emplois administratifs, techniques et scientifiques qui seront créés en 2001, parmi lesquels des ingénieurs et informaticiens. Ces emplois sont créés sous la condition que des personnels actifs de police occupant des emplois administratifs soient réaffectés dans des emplois de voie publique. Cette réorientation sera effectuée en tenant compte des situations individuelles. En vue de renforcer la disponibilité de la police nationale en moyens opérationnels, et, notamment, la présence policière sur le terrain, le ministère de l'intérieur s'est engagé de manière absolue dans une démarche visant à poursuivre l'externalisation de certaines tâches, telles que la répartition automobile et la maintenance informatique. Des crédits de fonctionnement sont d'ailleurs prévus à cet effet pour 2001. La mise en oeuvre de ce processus qui concernera plusieurs centaines d'emplois de personnels actifs contribuera à poursuivre le mouvement de réaffectation des fonctionnaires de la police nationale, et, en particulier, ceux appartenant au

corps de maîtrise et d'application vers les départements très sensibles. La fidélisation des forces mobiles ira dans le même sens. D'une manière générale, le ministre de l'intérieur donne la priorité, toutes les fois que cela est possible, au retour à des missions opérationnelles des fonctionnaires actifs, ceux-ci ayant vocation à être remplacés, dans des tâches de soutien logistique qu'ils assurent actuellement, par les fonctionnaires administratifs ou techniques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52981

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6201

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 834